

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 17 janvier 2024  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 22 janvier 2024  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

### **Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

### **Excusés :**

M. LEFEBVRE (Femmes)

### **Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme AMBROIS (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. GERMAIN)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2024\_006

### **Marchés de maintenance et entretien divers des bâtiments - Groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin**

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services. La réponse à ces besoins nécessite la passation de contrats.

Afin d'assurer la conclusion de ces contrats dans des conditions satisfaisantes, tant du point de vue des règles de la commande publique que pour permettre de répondre au mieux aux besoins des services, des procédures de marchés publics sont mises en œuvre.

Si la sécurité juridique est un impératif, il convient également d'assurer l'efficacité économique et organisationnelle de l'acte d'achat. Cette efficacité passe notamment par une gestion globale de la réalisation des prestations de :

- Maintenance des systèmes de sécurité incendie (détection/désenfumage) des bâtiments
- Maintenance et entretien des bacs à graisse, séparateurs à hydrocarbures et stations de relevage des bâtiments
- Maintenance et entretien des équipements de cuisine des bâtiments
- Marché de maintenance et exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire

Cela permet également la recherche d'économies d'échelles par la massification des achats.

Il convient donc d'envisager chaque fois que cela est possible la constitution de groupements de commandes permettant de globaliser les besoins et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.



Pour chaque marché, une convention constitutive du groupement doit être établie, convention qui définit les modalités de fonctionnement, le rôle du coordonnateur parmi ses membres, coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Dans la convention, chaque membre du groupement s'engage à signer et/ou à exécuter avec le cocontractant retenu, le marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

La maintenance des systèmes de sécurité incendie (détection/désenfumage), la maintenance et entretien des bacs à graisse, séparateurs à hydrocarbures et stations de relevage, la maintenance et entretien des équipements de cuisine et le marché de maintenance et exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire des bâtiments du CCAS et de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce tant d'un point de vue économique (massification des achats) qu'organisationnel.

Des procédures de marchés publics seront donc lancées, sur la base de procédures adaptées et d'appels d'offres ouverts, compte tenu du montant estimé du besoin apprécié sur la base de prestations homogènes.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Ceci étant exposé, les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'adopter le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin à signer les conventions constitutives du groupement de commandes concernant la maintenance des systèmes de sécurité incendie (détection/désenfumage), la maintenance et entretien des bacs à graisse, séparateurs à hydrocarbures et stations de relevage, la maintenance et entretien des équipements de cuisine et le marché de maintenance et exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire des bâtiments entre le CCAS et la commune de Cherbourg-en-Cotentin ;
- de désigner comme membres de la CAO du groupement les représentants du CCAS élus au sein de la CAO à savoir :
  - Titulaire : Marianne THEVENY,
  - Suppléant : Bruno FRANCOISE.

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**